

Septembre 2017

Pomponne Flash

Bulletin d'informations



Chères Pomponnaises, chers Pomponnais,

L'été touche à sa fin et j'espère que vous avez tous pu profiter d'agréables vacances. Celles-ci ont débuté par une nouvelle importante : le 1er juillet, le schéma départemental intercommunal a été modifié par arrêté préfectoral et les communes de Ferrières-en-Brie et de Pontcarré font désormais partie de Marne-et-Gondoire. Notre communauté d'agglomération compte aujourd'hui 20 communes et dépasse la barre des 100 000 habitants.

A Pomponne, la période estivale a, cette année, été émaillée d'incidents fort désagréables : La place Dumez a fait l'objet d'invasions de caravanes successives malgré la mise en place de blocs de béton et de roches pour sécuriser le site. Nous sommes habitués aux exactions des communautés des gens du voyage et au prix à payer par la collectivité mais ce qui est nouveau, c'est que le Sous-préfet nous a informés qu'en application de la loi NOTRe les forces de l'ordre ne procéderaient plus à aucune éviction au motif que Marne-et-Gondoire n'est pas en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Ceux-ci le savent fort bien et nous sommes désormais contraints de passer par la voie judiciaire beaucoup plus longue et coûteuse. Curieux procédé qui consiste ni plus ni moins à prendre en otage les petites communes qui sont les plus démunies face à ce problème pour obliger les villes de plus de 5 000 habitants à respecter leurs obligations légales en matière d'aires d'accueil.

Fin juillet, c'est l'école élémentaire qui a été vandalisée. Malgré le déclenchement de l'alarme, les délinquants n'ont pas pu être appréhendés mais la police scientifique et technique a procédé à de nombreux relevés d'empreintes digitales et d'ADN. Heureusement nos services techniques ont tout remis en ordre afin que la rentrée scolaire s'effectue dans les meilleures conditions possibles.

Comme je vous l'ai annoncé dans le dernier "Vivre Pomponne", les rythmes scolaires ne seront pas modifiés et les NAPS seront maintenues pour l'année scolaire 2017-2018 dans les mêmes conditions (gratuité) et ce, même si nous sommes incapables de dire à ce jour si nous bénéficierons d'une aide de l'État. Nous souhaitons en effet nous donner le temps de la concertation avec toute la communauté éducative et les parents d'élèves avant de décider de revenir ou non à la semaine de quatre jours. Une décision sera arrêtée par le conseil municipal d'ici la fin de l'année.

A signaler, une simplification importante pour cette rentrée : le "portail famille" qui vous permet désormais d'effectuer en ligne toutes vos démarches concernant les services périscolaires. Renseignements auprès du service scolaire de la mairie.

Toujours dans le domaine scolaire, nous devons faire face dès à présent à un sujet de préoccupation majeur : la volonté de Monsieur le Président du Conseil départemental de modifier la sectorisation du collège du Moulin à Vent à Thorigny pour scolariser tout ou partie de nos enfants à Lagny. Les élus des communes du nord de la Marne, Thorigny, Dampmart, Carnetin et Pomponne se sont unanimement opposés à cette mesure et demandent au Département de procéder aux investissements nécessaires pour éviter à leurs jeunes collégiens de perdre de nombreuses heures dans les transports. Une réunion de concertation est prévue le 14 septembre avec Madame Sert, vice-présidente en charge des collèges et de l'enseignement au sein du Conseil départemental. Nous vous tiendrons informés.

Je vous donne rendez-vous au Forum des associations qui se tiendra le samedi 9 septembre de 14h30 à 17h30 salle Simon Arnaud.

Bonne rentrée et bon courage à tous !

Roland Harlé
Maire de Pomponne

Les guides des familles et des associations sont également disponibles en mairie



MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

www.pomponne.org

